

COMMUNE DE

TORSAC  
AR Prefecture

16410 TORSAC 20231106-D2023225-DE  
Reçu le 28/11/2023

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

délibération :  
D\_2023\_22\_5

Nombre de conseillers en  
exercice : 14

Présents : 13

Votants : 14

L' an deux mille vingt trois, le lundi 06 novembre à 19 h 00, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du Conseil à la Mairie de TORSAC, sous la présidence de BREARD Catherine, Le Maire.

Date de convocation du : 31 Octobre 2023

**Présents** : BREARD Catherine, BENETEAU Laurent, BOUCQ Bernard, BRISSEAUD Philippe, SAUMON Didier, VARAS-DIARRA Catherine, BLANC Wilfried, TARDY Marie-Line, GUIUNET Jimmy, GREGOIRE Hervé, ADAM Olivier, SURGET Chantal, LARPE Pascal

**Pouvoirs :**

LABUSSIÈRE Patricia a donné pouvoir à BREARD Catherine

**Objet : Admission en non-  
valeur de produits  
irrecouvrables**

**Absent(s)** : LABUSSIÈRE Patricia

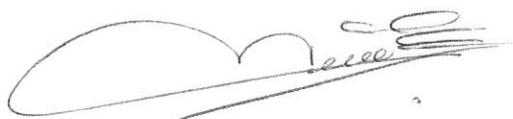
**Secrétaire de Séance** : Laurent BENETEAU

Le Trésorier informe la commune qu'il n'a pas pu recouvrer des titres pour un montant total de 107.80 €, montant de chaque titre inférieur au seuil de poursuite.

En conséquence, il demande l'admission en non-valeur de ces titres.

**Après en avoir délibéré**, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'admettre en non-valeur ces produits irrecouvrables d'un montant total de 107.80 €.

P/ Le Maire empêché,  
Laurent BENETEAU, Adjoint au maire



Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 06/11/2023, transmis en préfecture et rendu  
exécutoire le

Affiché le..... 28 NOV. 2023